ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 32980

Texte de la question

Mme Sylviane Bulteau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les inquiétudes des professionnels de la filière viticole en cette période de transition entre deux programmes nationaux d'aides viticoles quant à l'utilisation effective de l'ensemble des crédits communautaires alloués au programme national viticole pour l'année 2012-2013. Une des principales solutions participant à une mobilisation plus rapide des crédits communautaires alloués à la France afin d'atteindre l'objectif du paiement intégral consisterait à obtenir une augmentation du taux d'avance pour les aides aux investissements, qui pourrait être remonté de 20 % à 50 %. Elle lui demande de lui faire part de la position de la France vis-à-vis de la Commission européenne et des dispositions que le Gouvernement entend prendre à cet égard.

Texte de la réponse

Le programme national d'aide au secteur vitinivicole permet, dans le cadre des financements du règlement de l'organisation commune de marché (OCM) unique de la Politique agricole commune (PAC), de mettre en oeuvre des mesures de soutien financier à la filière vitivinicole, sur une période de cinq ans. Lors de l'élaboration de ce programme, la filière et le Gouvernement ont fait le choix de mesures stratégiques et d'appui structurel, favorisant les investissements améliorant notre compétitivité. Ce programme est un atout pour le secteur viticole, qui bénéficie ainsi d'une enveloppe budgétaire de crédits communautaires qui lui est réservée pour accompagner financièrement les entreprises et favoriser leur modernisation et leur adaptation aux évolutions des marchés. Cependant, l'exécution de ce programme se heurte à la difficulté à concilier des mesures d'aides sur des actions pluriannuelles des entreprises, dont le délai de réalisation est incertain, avec une enveloppe budgétaire annuelle. Dans ce contexte, alors que le démarrage du nouveau programme fait apparaître un risque de sous-consommation budgétaire qui inquiète les opérateurs, le Gouvernement s'est mobilisé pour obtenir, de la part de la Commission européenne, des mesures techniques de gestion permettant de limiter ce risque. Cette question a été portée au plus haut niveau de l'État, et la Commission européenne a accepté de proposer un projet de règlement visant à relever le taux d'avance financière pouvant être versée aux opérateurs pour les aides à l'investissement à 50%, pour les exercices financiers 2013 à 2015. Cette proposition, dont la France se félicite, a reçu le 16 juillet 2013 un avis favorable en comité de gestion, et devrait être rapidement adoptée et publiée par la Commission européenne. Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce que ce règlement soit publié rapidement, afin de permettre son application dès la campagne 2013. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et FranceAgriMer sont mobilisés pour veiller à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la bonne exécution budgétaire du programme.

Données clés

Auteur : Mme Sylviane Bulteau
Circonscription : Vendée (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32980

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE32980

Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juillet 2013, page 7630
Réponse publiée au JO le : 20 août 2013, page 8861